

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
CARAQUET TENUE LE LUNDI 18 NOVEMBRE 2019 À 18 h 30
À L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQUET**

SONT PRÉSENTS : le maire Kevin J. Haché et les membres :
Camille Gionet, Yves Roy, Mariette Paulin, Daniel Mallet, Jean-
Guy Blanchard, Mario Vienneau et Marie-Soleil Landry

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : six (6) personnes dans la
salle, ainsi que Marc Duguay, directeur général, Julie Jacob,
secrétaire municipale, Aline Landry, gestionnaire des arrêtés,
Daniel Chiasson, ingénieur municipal et Daniel Landry, agent de
développement.

Monsieur le maire, Kevin J. Haché, appelle l'assemblée à
l'ordre vers 18 h 30.

2019-248

Ordre du jour

Sur proposition du conseiller Camille Gionet et appuyée par le
conseiller Jean-Guy Blanchard, il est résolu d'adopter l'ordre du
jour tel que présenté. Adoptée

2019-249

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2019-250

Résolution fixant la date de
la présentation publique et
autorisant la rédaction de
l'arrêté modifiant le plan
municipal de Caraquet –
Motel Bel-Air

Sur proposition du conseiller Daniel Mallet et appuyée par le
conseiller Mario Vienneau;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a été saisi d'une demande de
Motel Bel-Air pour modifier l'arrêté adoptant le plan municipal pour
rendre conforme un motel existant en agrandissant une affectation
mixte à même une affectation résidentielle;

IL EST RÉSOLU QU'un arrêté soit rédigé et ladite
modification soit présentée au public le 9 décembre 2019 en la
salle du Conseil à Caraquet (N.-B.) à 18 h 30; que la secrétaire
municipale se charge au nom et pour le compte du Conseil de
faire publier l'avis public prescrit par l'article 25 (1) de la Loi sur
l'urbanisme dans le journal l'Acadie Nouvelle, indiquant l'intention
du Conseil, la date et le lieu de la présentation publique et que les
oppositions au plan proposé pourront être présentées au Conseil
dans les trente (30) jours de la date de la présentation publique en
les faisant parvenir au bureau de la secrétaire municipale.
Adoptée

2019-251

Lecture et adoption du
procès-verbal

Sur proposition du conseiller Daniel Mallet et appuyée par la conseillère Marie-Soleil Landry, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 octobre 2019. Adoptée

2019-252

Questions non réglées
découlant de ce procès-
verbal

Aucune question non réglée découlant de ce procès-verbal.

2019-253

Exposés des membres du
Conseil

Le maire Kevin J. Haché tient à féliciter la distillerie Fils du Roy pour son prix « Entreprise de l'année 2019 » du Conseil économique du Nouveau-Brunswick. Le restaurant Mitchan Sushi faisait également partie des finalistes comme « Entreprise coup de cœur de l'année 2019 » de la région Nord-Est. Une lettre de félicitations sera envoyée aux deux entreprises.

2019-254

Correspondance reçue et
envoyée du mois d'octobre
2019.

Les membres du conseil municipal passent en revue la correspondance reçue et envoyée du mois d'octobre 2019.

2019-255

Questions nouvelles

Aucune question nouvelle

2019-256

Suivi des dossiers

Collecte de déchets : Le maire fait une mise à jour concernant la collecte des déchets. Il assure que les déchets seront ramassés en 2020.

Feux de circulation : Le conseiller Yves Roy aimerait qu'on discute dans une session de travail de l'heure à laquelle on fait clignoter les feux rouges.

Spectacle « Une chanson pour le Festival » : Le conseiller Daniel Mallet souligne la qualité du spectacle qui a eu lieu en fin de semaine et félicite tous ceux qui ont participé à son succès. Il demande qu'une lettre de félicitations soit envoyée à Normand Thériault et à Pascal Lejeune.

Prix reçu par le Centre culturel : Le conseiller Yves Roy souligne le prix « Distinction » de RADARTS remporté par le Centre culturel de Caraquet et remis lors de la FrancoFête en Acadie le 6 novembre dernier. Une lettre de félicitations leur sera envoyée.

2019-257

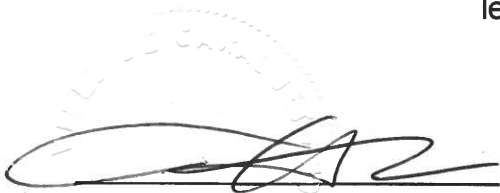
Présentation et
intervention du public

Aucune présentation ni intervention du public.

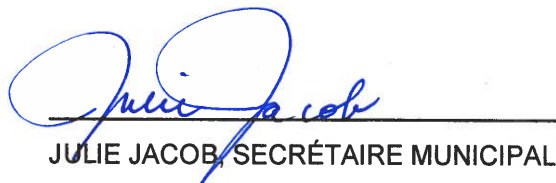
2019-258

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Camille Gionet, il est résolu de lever l'assemblée et la séance est levée vers 19 h 02.

A black ink signature of Kevin J. Haché, written over a horizontal line. A faint circular stamp is visible in the background.

KEVIN J. HACHÉ, MAIRE

A blue ink signature of Julie Jacob, written over a horizontal line.

JULIE JACOB, SECRÉTAIRE MUNICIPALE